

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

INSERTEMENTS:

Annonces: la ligne... Réclames: 20 c... Faits divers: 20 c...

Les abonnements et les annonces sont payés à l'avance...

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Un an...

Table with financial data: 3 0/0, 4 1/2, Emprunts (5 0/0), Services gouvernemental, Actions Banque de France, etc.

DEPECHE COMMERCIALES (Service particulier du Journal de Roubaix) New-York, 23 mai.

Cotons: Ventes 300 b., Marché calme languissant, facile, mais sans pression.

Cotons: Ventes 5,000 b., Marché lourd, irrégulier.

Cotons: Ventes 500 b., Marché inchangé.

ROUBAIX 23 MAI 1876. Bulletin du jour

Le débat qui doit s'engager demain mercredi sur la façon dont il convient d'interpréter l'article 8 de la constitution...

tion, peut-elle infirmer la valeur de cet article? Il est visible que cette décision n'aura d'autre valeur que celle de tout commentaire interprétatif.

En vertu de ce raisonnement, si le Sénat donnait son adhésion à l'interprétation fantaisiste et presque puérile que M. de Marcère a produite en répondant à M. le marquis de Franclieu au sujet de la faculté de révision...

Il a été décidé, dans le conseil, que M. Dufaure porterait devant le Sénat la parole au nom du gouvernement dans la séance de mercredi.

Suivant aussi ce que nous avons prévu, la majorité radicale de la Chambre des députés se prépare à protester contre le vote probable de la majorité conservatrice du Sénat sur cette question capitale de la révision.

On sait que l'Angleterre a refusé de donner son adhésion aux conclusions des récentes conférences de Berlin. Pourtant le cabinet de Saint-James ne saurait, par là, retarder bien longtemps le règlement des affaires d'Orient.

L'Agence Havas nous transmet les renseignements que voici, sur la réunion tenue dimanche par les sénateurs appartenant au parti dit constitutionnel:

M. de La Rochejaquelein de réunir la majorité absolue; il lui manque 16 voix. La lutte a été très-vive à Orthez, M. Chesnelong dont l'élection avait été invalidée a réuni 8.803 suffrages; mais son rival républicain M. Vignancourt l'a dépassé de près de 200 voix, en obtenant 8.998 suffrages.

Le prince Napoléon, député d'Ajaccio, vient d'adresser à ses électeurs la lettre suivante: Paris, 21 mai 1876.

Chers concitoyens, Reconnaissant de vos votes, je tiens à en constater la signification. Dans la longue et pénible lutte, que nous avons soutenue ensemble, toutes les équivoques ont été dissipées.

Perdus civitates, desperatis omnibus rebus, nos solent exitus exitiales habere, ut dampni in integrum restituantur, vincti solvantur, exules reducantur, recidivis se recidivantur: que quum accidunt, nemo est qui non intelligat rueri illum rempublicam; hæc ubi eveniunt, nemo est qui ullam spem salutis reliquam esse arbitretur.

CHRONIQUE La commission des poursuites contre M. Rouvier s'est réunie hier malgré le congé de la chambre.

M. le duc Decazes vient de signer, dit-on, un mouvement dans le personnel de nos consulats et chancelleries dans l'extrême Orient.

Nous avons annoncé, il y a déjà quelques jours, qu'à peine les propositions d'amnistie proprement dites seraient-elles écartées par la Chambre basse elles seraient reprises sous une autre forme.

On s'entretient dans les cercles politiques de l'affaire de M. Rouvier. Il serait téméraire assurément de se prononcer sur le cas où se trouve le député de Marseille, avant que la justice ait statué.

Paris, 22 mai 1876. La majorité républicaine et radicale de la Chambre des députés, en invalidant si brutalement treize élections conservatrices, comptait bien faire nommer à leur place treize républicains et radicaux.

Quatre bonapartistes ont été réélus. Voilà donc bien de plus en plus accentuée la lutte engagée entre le régime républicain et l'empire.

Un certain nombre des députés qui ont voté en faveur de l'amnistie, cherchent à s'excuser auprès de leurs collègues, en alléguant qu'ils avaient été contraints à des promesses en ce sens pour se faire élire, et qu'ils ont cru à la nécessité rigoureuse de tenir les engagements pris.

Le garde des Sceaux répond qu'il associera à toute mesure ayant pour objet l'assainissement de la magistrature, la dignité et la sûreté de l'œuvre de nos magistrats.

La réunion des gauches, hier, a constaté une fois de plus l'échec de M. Gambetta pour reconstituer l'Union républicaine, comme groupe ouvert à toutes les adhésions de gauche.

La France publie une lettre de remerciement adressée par le prince Napoléon à ses électeurs, lettre qui est une profession de foi républicaine assez vague.

Les radicaux ne sont pas satisfaits du vote de 100 mille fr. mis à la disposition du ministre de l'agriculture et du commerce pour envoyer des ouvriers français à l'exposition de Philadelphie.

Vous n'avez pas oublié que pendant la Commune, le citoyen Rochefort fut l'inventeur et le propagateur des plus infâmes calomnies contre nos commu-

nautes religieuses, et le promoteur des attentats dont elles ont été victimes. Ce même écrivain communiste, pour lequel l'amnistie a été réclamée, continue impudemment sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, le même abominable métier. Voici comment il termine son feuilleton de ce jour dans les Droits de l'homme:

« Nos maisons religieuses sont pleines de jeunes affolés, dont l'image de Jésus-Christ trouble le sommeil, et qui exhalent leur déire dans des cantiques et l'obscénité et la bêtise se font généralement vis-à-vis. »

« La situation des baissiers sur le Foncier est regardée comme très compromise pour le moment de la liquidation. Les actions sur lesquelles ils ont spéculé, en effet, sont nominatives, d'où suit qu'ayant vendu à tour de bras, ils sont exposés à ne pouvoir se couvrir qu'à des conditions désastreuses, dont les détenteurs seront absolument maîtres. »

Voilà ce qui explique la forte reprise de ce jour sur les actions du Crédit foncier.

DE SAINT-GERON. SÉNAT PRÉSIDENCE DE M. D'AUDIFFRET-PASQUIER. Séance du 22 mai.

La séance est ouverte à 2 heures 30, sous la présidence de M. d'Audiffret-Pasquier. Les tribunes sont, par extraordinaire, complètement garnies.

M. Lefort de St-Mur développe son interpellation relative à la réforme judiciaire. Le sénateur de la Corrèze réclame d'abord la suppression des tribunaux de première instance qu'ils ont à user qu'un petit nombre de juges.

Quant à une modification générale de notre organisation judiciaire, M. Dufaure n'en est pas partisan. Il l'éloge de la loi de 1810 et promet seulement d'améliorer le sort des magistrats, de fortifier leur situation.

Les déclarations du garde des Sceaux sont favorablement accueillies, et l'incident est clos. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Victor Hugo et autres sénateurs sur l'amnistie.